

MEMOIRE INTRODUCTIF D'INSTANCE

A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET JUGES

DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE XXXXX

POUR :

M., agent administratif au sein de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de , demeurant.....

CONTRE :

Monsieur le Ministre de la Cohésion Sociale et de la Solidarité,

AUX FINS D'OBTENIR :

**Mon reclassement en adjoint administratif, à la date de mon recrutement
La condamnation de l'Etat, à me verser, à titre d'indemnité, une somme de 1000 Euros .**

LES FAITS :

Les agents titulaires de catégorie C des services déconcentrés du ministère du travail et de l'emploi sont répartis dans deux corps, celui des agents administratifs et celui des adjoints administratifs, à raison de 496 agents et 3445 adjoints.

Ces mêmes corps sont divisés en échelles, comme suit :

Agents administratifs de 2^{ème} classe, de l'indice 262 à l'indice 323 (315 agents)
Agents administratifs de 1^{ère} classe, de l'indice 263 à l'indice 337 (181 agents) ;

Adjoints administratifs des services déconcentrés, de l'indice 266 à l'indice 351(1916 agents),
Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe, de l'indice 271 à l'indice 378(1027 agents),
Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe, de l'indice 359 à l'indice 393(502agents)

Ces agents sont affectés à des tâches de secrétariat, ou de gestion administrative de dossiers, d'accueil du public, dans les services de l'inspection, de l'emploi ou de la formation professionnelle, ou en DDASS ou DRASS.

J'ai été recruté pour effectuer des tâches administratives d'exécution (classement, enregistrement de dossiers, gestion statistiques etc...) comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs comme les adjoints administratifs. Comme les adjoints, je travaille sur l'outil informatique et j'accueille les usagers du service public.

La modernisation de la Fonction Publique, débutée dans les années 1980, a bouleversé la répartition des tâches, en particulier grâce à la mise en place de l'informatique, autant dans le cadre du remplacement de la dactylographie par le traitement de texte que dans le cadre de la gestion manuscrite des dossiers remplacée par des applications informatiques, impliquant saisie de données et utilisation de logiciels.

La polyvalence des tâches, du fait entre autres de la pénurie d'effectifs, a pour conséquence d'exercer les mêmes fonctions et tâches, et ce indifféremment quelque soit le corps (agent ou adjoint).

Les agents, comme les adjoints, ont suivi l'évolution de cette modernisation, à l'aide de formations communes, organisées ou pas, et se sont adaptés aux nouvelles techniques de travail administratif comme de communication.

De fait, il n'apparaît plus de différence depuis de nombreuses années, dans les affectations internes, entre agent et adjoint, tous les services ayant fait l'objet de modernisation. La polyvalence est donc complète. Certains agents et adjoints ont même des fonctions de catégorie B.

En conséquence, tous les travaux confiés aux agents de catégorie C exigent un ensemble comparable de connaissances professionnelles ou d'expérience acquise, et constituent une valeur égale de travail, telle que définie au 3^{ème} alinéa de l'article L. 140-2 du Code du Travail.

C'est la raison pour laquelle, la demande de transformation des emplois d'agent administratif en adjoint administratif a été maintes fois formulée auprès du Ministre, mais sans accueillir le résultat permettant de mettre fin à cette discrimination, même si cette dernière est reconnue.

Face à ce refus de reclassement, suite à mon courrier au Ministre en date du ... en tant qu'agent administratif depuis le, affecté actuellement au service....., et ayant occupé les services suivants demande mon reclassement en tant qu'adjoint administratif

et

Je demande réparation du préjudice subi .

LES TEXTES APPLICABLES

Les textes applicables sont les suivants:

- le pacte de New York du 19 décembre 1966 et notamment son article 6 et 7 (décret de publication 29 janvier 1981)
- arrêt CJCE banque nationale de Grèce du 05.05.2004

CONCLUSIONS

Je sollicite auprès de votre juridiction :

- La condamnation de l'Etat, pour ne pas avoir respecté l'égalité de traitement entre des agents effectuant les mêmes tâches,
- Le reclassement en adjoint administratif,
- Le versement à titre de réparation, d'un montant de euros, ainsi que les intérêts légaux afférents ;
- La condamnation de l'Etat à me verser également, au titre des frais irrépétibles, une somme de ...euros.

Date et signature